



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE DOLE

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Dole

Séance du 8 mars 2021

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 32
Nombre de procurations : 02
Nombre de conseillers votants : 34
Date de convocation : 02 mars 2021
Date de publication : 15 mars 2021

Conseillers-ères présents-es :

M. Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire,
Mme Isabelle GIROD, Maire Délégué de Goux,
Mme Isabelle MANGIN, M. Mathieu BERTHAUD, Mme Sylvette MARCHAND, M. Stéphane CHAMPANHET, Mme Justine GRUET, M. Daniel GERMOND, Mme Frédérique DRAY, M. Philippe JABOVISTE, Mme Maryline MIRAT, M. Alexandre DOUZENEL, M. Jean-Pierre CUINET, M. Paul ROCHE, M. Jacques PÉCHINOT, M. Jean-Pascal FICHÈRE, M. Jean-Michel REBILLARD, Mme Blandine CRETIN-MAITENAZ, M. Patrice CERNELA, M. Jean-Philippe LEFÈVRE, Mme Isabelle DELAINE, Mme Nathalie JEANNET, Mme Catherine NONNOTTE-BOUTON, Mme Catherine DEMORTIER, Mme Patricia ANTOINE, M. Mohamed MBITEL, Mme Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE, M. Hervé PRAT, Mme Laetitia JARROT-MERMET, M. Ako HAMDAROU, Mme Amandine BORNECK, M. Timothée DRUET

Conseillers-ères absents-es ayant donné procuration :

M. Jean-Marie SERMIER à M. Mohamed MBITEL
Mme Laetitia CUSSEY à M. Jean-Baptiste GAGNOUX

Conseillers-ères absents-es non représentés :

M. Nicolas GOMET (DCM 21.08.03.02) ; M. Jean-Pierre CUINET (DCM 21.08.03.13-14-24) ; M. Alexandre DOUZENEL (DCM 21.08.03.19-20)

Référence

21.08.03.02

Commission

Fonctionnement de
l'Institution

Objet

Mises à disposition de 9 agents de la Ville de Dole auprès du Syndicat Mixte de gestion de la cuisine centrale « La Grande Tablée »

Secrétaire de séance

Mme Blandine CRETIN-MAITENAZ

Rapporteur

Mme Isabelle MANGIN

En application des articles L.5721-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la Ville de Dole participe au fonctionnement du Syndicat Mixte ouvert de gestion de la cuisine centrale « La Grande Tablée », et assure notamment la mise à disposition d'agents municipaux auprès de celui-ci.

Par délibération n°14.11.02.217 du 11 février 2014, le Conseil Municipal a autorisé la mise à disposition de personnel municipal auprès du Syndicat Mixte de gestion de la cuisine centrale « La Grande Tablée » à compter du 1^{er} janvier 2014. Ces mises à disposition avaient été établies pour une durée d'un an, renouvelables par tacite reconduction, dans la limite de trois ans.

Il convient donc de présenter les conventions de mise à disposition des personnels concernés et de prendre en considération celles-ci depuis le 1^{er} janvier 2020, pour une durée de trois ans, renouvelables par tacite reconduction, dans la limite de trois ans.

Les conventions de mise à disposition individuelle prévoient notamment les modalités de remboursement des frais par le Syndicat Mixte de gestion de la cuisine centrale « La Grande Tablée ».

Vu l'avis favorable de la Commission « Fonctionnement de l'Institution » du 5 mars 2021,

Accusé de réception en préfecture
039-213901986-20210308-DCM21080302-DE
Date de télétransmission : 12/03/2021
Date de réception préfecture : 12/03/2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le projet de convention de mise à disposition de neuf agents de la Ville de Dole auprès du Syndicat Mixte de gestion de la cuisine centrale « La Grande Tablee », selon le modèle ci-annexé,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer lesdites conventions,
- **NOTE** que le Syndicat Mixte de gestion de la cuisine centrale « La Grande Tablee » versera à la Ville de Dole les montants correspondant à ces mises à disposition, tels que fixés dans les conventions de mises à disposition.

*Fait à Dole, le 8 mars 2021.
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,*

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources/Finances/Ressources Humaines

Jean-Baptiste GAGNOUX,

